

Accéder à un logement social

Pour obtenir un logement social (HLM), il est nécessaire d'en faire la demande. Seules les demandes des personnes remplissant les conditions d'attribution peuvent être satisfaites. Une demande de logement social non satisfaite doit être renouvelée chaque année. Sinon, la demande est radiée. Mais il existe d'autres motifs de radiation. Dans certains cas, si aucun logement ne vous est proposé, un recours est possible en vertu du droit au logement opposable (Dalo).

- [Demande d'un logement social](#)
- [Renouvellement de la demande](#)
- [Radiation](#)
- [Droit au logement opposable \(Dalo\)](#)

Questions – Réponses

- [Quelles sont les conditions pour obtenir un logement social ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Aide pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location](#)
- [Location immobilière : contrat de location \(bail \)](#)
- [Location immobilière : loyer](#)
- [Location immobilière : obligations du propriétaire \(bailleur \)](#)
- [Location immobilière : obligations du locataire](#)
- [Location immobilière : fin du bail](#)

Pour en savoir plus

- [Justificatifs à fournir pour une demande de logement social](#)
Source : Legifrance
- [Recommandations pour une mise en oeuvre du bail glissant](#)
Source : Union sociale pour l'habitat (USH)

Services en ligne

- [Demande de logement social](#)
Formulaire
- [Demande de logement social en ligne \(et renouvellement de demande\)](#)
Téléservice
- [Enquête sur l'occupation des logements locatifs sociaux](#)
Formulaire
- [Bienvéo : logements sociaux disponibles à la location](#)
Outil de recherche



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)